

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

- Conseillers présents : Mesdames BARRE Céline, LIOTARDO Maria Térésa, MESSENGER Christine, ROUVIER Joëlle, SOLE Pascale ;
Messieurs : CONSTANS Serge, AVANIAN Jacques, DE WACHTER Bernard, GARRON Sylvain, Patrick FALCHI ;
- Conseiller absent : Monsieur DA CUNHA Joaquim ;
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSENGER ;

Début de séance : 18 h 10

Fin de séance : 19 h 00

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 06 novembre 2020 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la DIA N° 08300520A0013 portée à l'ordre du jour : 4^{ème} délibération. Celle-ci ne devant pas faire l'objet d'une préemption, il convient de la retirer de l'ordre du jour. Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courriel de Monsieur le Percepteur demandant à la commune de prendre des décisions modificatives concernant le budget eau et assainissement 2020 et le budget de la commune 2020 de façon très urgente. Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision d'ajouter à cette séance du conseil municipal deux délibérations afin de répondre à cette demande urgente.

DELIBERATIONS

2020-11-047 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DU SDIS DU VAR POUR LA REALISATION DES CONTROLES TECHNIQUES DES BORNES INCENDIE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la convention de mise à disposition de matériel du SDIS VAR, choisit la prestation présentée « formule 3 », soit la mise à disposition d'un lot de contrôle des points d'eau incendie (nombre de journées d'utilisation x 293 € HT) pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2020-11-048 - CONTRAT D'HEBERGEMENT ET DE MAINTENANCE DE PROGICIELS / SERVEUR MUTUALISE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les contrats :

- D'hébergement de progiciels / serveur mutualisé avec la société GFI PROGICIELS pour un montant de 229,70 € HT annuel et une durée de 4 ans maximum ;
- De maintenance correspondant pour un montant de 704,12 € HT annuel et la même durée de contrat ;

Et autorise Monsieur le Maire à les signer ;

2020-11-049 - CONTRAT D'ASSURANCE COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de GROUPAMA / CIGAC telle que présentée par Monsieur le Maire pour une durée de 3 ans, soit :

- Franchise ferme de 15 jours pour les agents relevant de la CNRACL et 10 jours pour les agents relevant de l'IRCANTEC ;
- Taux de cotisation CNRACL : 6,82 % - IRCANTEC : 1,12 % du traitement brut et NBI sans cotisation sur les charges patronales ;

2020-11-050 - DECISION MODIFICATIVE N°01 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits de 53 000 € dans le budget de fonctionnement, eau et assainissement 2020, comme présenté par Monsieur le Maire ;

2020-11-051 - DECISION MODIFICATIVE N°01 : BUDGET COMMUNE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits de 1 000 € dans le budget de fonctionnement et 100 000 € dans le budget d'investissement de la commune 2020, comme présenté par Monsieur le Maire ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 30 novembre 2020

La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER



Vu par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être affiché le 04 décembre 2020 à la porte de la mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 30 novembre 2020

Le Maire
Serge CONSTANS



Signature des conseillers municipaux :